

Présents : : M. TOURNIER Henri-Victor, M. ROSSET Claude 1er Adjoint, M. Patrick POLLIEN 2é Adjoint, Mme MALAVASI Anne 3ème Adjointe, M. BALMIER Franck, Mme FENOL Hélène, M. GUYARD Thomas, , M. LUCOTTE David, Mme PERROT Alexandra

Excusé : : M. KIENER Pierre-Fernand

Absents : : M. LUCOTTE David

1/ DEMISSION

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Cédric MUZEAUX de ses fonctions de Conseiller Municipal par lettre en LR+ AR reçue en Mairie le 14 Janvier 2021 : monsieur MUZEAUX a vendu sa maison au Biot et a désormais son domicile dans une autre commune.

2/ RESTAURANT LA COVAGNE – VENTE AUX ENCHERES DU 12 JANVIER 2021

Par délibération du 11 Décembre 2020, le Conseil Municipal avait autorisé la Commune à se porter acquéreur du fonds de commerce et du matériel de la SARL LA COVAGNE pour un montant maximum de 30 000€.

Monsieur ROSSET expose le déroulé de la vente aux enchères du 12 Janvier 2021 :

La mise à prix a été fixée à 40 000 € par le commissaire-priseur, Maître HOLTZ.

Aucun candidat ne se manifeste à 40 000 €.

L'enchère baisse du quart et passe à 30 000 €, aucun candidat ne se présente.

L'enchère descend à 20 000 €.

La commune mise à 20 000 € et, en l'absence de surenchère, la vente est adjugée à 20 000 € au bénéfice de la Commune de LE BIOT.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

10 000 € pour le fonds de commerce

10 000 € de divers matériels appartenant à la SARL LA COVAGNE.

Mise en exploitation : Des candidats se sont manifestés : un projet leur a été demandé pour le 23 Janvier 2021.

Passé ce délai et en l'absence de retour, un appel à candidatures sera lancé.

Monsieur POLLIEN formule une autre proposition à ce sujet, qui n'est pas retenue par le Conseil.

Il quitte alors la salle.

Une commission d'examen des candidatures est créée :

M Claude ROSSET, Mme Anne MALAVASI, Mme Hélène FENOL, Mme PERROT, M. PF KIENER ;

3/ PREPARATION DU BUDGET 2021 :

Un état de l'exécution du budget 2020 sera préparé et transmis aux commissions.

4/ ESPACE LUDIQUE COL DU CORBIER :

Ouverture tapis de ski

Les tapis roulants de remontées mécaniques n'étant pas concernés par la mesure générale d'interdiction de fonctionnement due à la crise sanitaire, le tapis

a ouvert le 29 décembre.

a fonctionné tous les jours pendant la dernière semaine des vacances de Noël

fonctionne du mardi au dimanche en janvier

ouvrira 7j/7 durant les vacances scolaires de Février (sous réserve de changement des mesures gouvernementales).

Dans la mesure où l'enneigement est bon et où toutes les autres remontées mécaniques sont fermées, la fréquentation est satisfaisante et les moniteurs des ESF alentours (Avoriaz, Morzine, La Grande Tèche) viennent donner des cours débutants.

Les institutrices des classes maternelles et CP de l'Ecole du Biot ont programmé une sortie pour les enfants le 05 Février (32 élèves).

Personnel de l'espace ludique

Par délibération du 11 Décembre 2020 le Conseil Municipal a créé un poste d'hôtesse de caisse pour le tapis de Lajoux (du 29 Décembre au 12 Mars).
Le Conseil Municipal délibère pour créer un second poste en renfort pour les samedis du mois de février (vacances scolaires) : 5 samedis du 06 Février au 06 Mars 2021.

5/ DIVERS

La Vignette : vente de terrains communaux à FORESBOIS

De par ses statuts, c'est la Communauté de Communes qui est compétente sur les zones artisanales en matière de développement économique et à ce titre il lui revient de vendre les terrains situés sur ces zones.

Il faudra donc passer par un acte tripartite : la Commune doit d'abord vendre les parcelles concernées à la CCHC qui ensuite les revendra à FORESBOIS.

Alpage de l'Haut-Thex :

L'alpage est actuellement loué au GAEC L'Or Blanc mais semble sous-exploité.

La mairie a reçu des messages de personnes susceptibles d'être intéressées pour exploiter cet alpage :

1 couple avec des chèvres

1 personne pour y faire de l'élevage de viande bovine.

Monsieur l'exploitant du GAEC L'Or BLANC sera reçu en Mairie pour exposer le problème.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée

Le Maire, Henri- Victor TOURNIER